



Nations Unies

**Neuvième Conférence
cartographique régionale
des Nations Unies
pour les Amériques**

New York, 10-14 août 2009

Rapport de la Conférence

**Neuvième Conférence
cartographique régionale
des Nations Unies
pour les Amériques**

New York, 10-14 août 2009

Rapport de la Conférence



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les documents officiels des précédentes conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour les Amériques ont été publiés sous les cotes et les numéros de vente suivants : E/CONF.67/3 et Corr.1 (numéro de vente : F.77.I.13) et E/CONF.67/3/Add.1 (numéro de vente : E/F/S.79.I.14) pour la première Conférence; E/CONF.71/3 (numéro de vente : F.81.I.4) et E/CONF.71/3/Add.1 (numéro de vente : E/F/S.82.I.14) pour la deuxième Conférence; E/CONF.77/3 et Corr.1 (numéro de vente F.85.I.14) et E/CONF.77/3/Add.1 (numéro de vente : E/F/S.88.I.19) pour la troisième Conférence; E/CONF.81/3 (numéro de vente : F.89.I.8) et E/CONF.81/3/Add.1 (numéro de vente : E/F/S.92.I.2) pour la quatrième Conférence; E/CONF.86/3 (numéro de vente : F.94.I.4) pour la cinquième Conférence; E/CONF.90/3 (numéro de vente : F.98.I.5) pour la sixième Conférence; E/CONF.93/3 (numéro de vente : F.01.I.13) pour la septième Conférence; et E/CONF.96/3 (numéro de vente : F.06.I.12) pour la huitième Conférence.

E/CONF.99/3
Publication des Nations Unies
Numéro de vente F.09.I.16
ISBN 978-92-1-200298-9

Copyright © Nations Unies 2009
Tous droits réservés
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la Conférence	1
A. Introduction	1
B. Ouverture de la Conférence	1
C. Participants	1
D. Élection du Bureau	1
E. Objectifs de la Conférence	1
F. Adoption du règlement intérieur	2
G. Adoption de l'ordre du jour	2
H. Constitution des commissions techniques et élection des présidents	3
I. Organisation des travaux	3
J. Vérification des pouvoirs	3
K. Documentation	3
II. Séance plénière	4
III. Travaux de la Commission technique I : Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles et l'infrastructure des données spatiales et son développement dans les Amériques.	15
IV. Travaux de la Commission technique II : Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales	16
V. Travaux de la Commission technique III : Pratiques optimales et applications	18
VI. Résolutions adoptées par la Conférence	19
A. Titres	19
B. Texte.	19
 Annexe	
Ordre du jour provisoire de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.	24

I. Organisation de la Conférence

A. Introduction

1. La neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques s'est tenue à New York du 10 au 14 août 2009 conformément à la décision 2005/231 du Conseil économique et social en date du 20 juillet 2005.

B. Ouverture de la Conférence

2. Le Vice-Président sortant, Mario Reyes Ibarra (Mexique), a ouvert la Conférence.

3. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, représentant du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a fait une déclaration liminaire.

C. Participants

4. Ont participé à la Conférence 81 personnes représentant 27 pays et 16 institutions spécialisées et organismes scientifiques internationaux. La liste des participants figure dans le document E/CONF.99/INF/3.

D. Élection du Bureau

5. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a élu par acclamation les personnes suivantes :

Président :

Luiz Paulo Fortes (Brésil)

Vice-Présidents :

Ivan DeLoatch (États-Unis d'Amérique)

Cristian Aqueveque Iglesias (Chili)

Rapporteuse :

Cecille Blake (Jamaïque)

E. Objectifs de la Conférence

6. À la 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, le représentant de la Division de statistique de l'ONU a présenté les objectifs de la Conférence. Il s'agissait tout d'abord d'offrir aux représentants des gouvernements, planificateurs, scientifiques et experts des Amériques et des autres régions la possibilité de se rencontrer au niveau régional pour faire le point sur les efforts consacrés au développement et à la mise en place d'infrastructures nationales et régionales des données spatiales dans les Amériques et dans d'autres parties du globe, et de se consulter sur les besoins, les problèmes et l'expérience de la région dans le domaine des levés

topographiques, de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information topographique et géographique, et notamment sur l'enseignement et la formation, les besoins scientifiques et technologiques, les questions d'application et les avantages à attendre des différentes activités. Il s'agissait ensuite de rendre compte de l'application des résolutions adoptées à la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques ainsi que de la contribution de l'information géographique à la réalisation du développement durable et des faits nouveaux dans ce domaine.

F. Adoption du règlement intérieur

7. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a adopté le règlement intérieur publié sous la cote E/CONF.99/2 .

G. Adoption de l'ordre du jour

8. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CONF.99/1, libellé comme suit :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
3. Questions d'organisation :
 - a) Examen et adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour (y compris celui de la réunion du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, tenue le mercredi 13 août dans l'après-midi);
 - c) Constitution des commissions et élection des présidents;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Objectifs de la Conférence.
5. Rapports :
 - a) Rapports sur l'application des résolutions adoptées à la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques;
 - b) Rapports de pays.
6. Rapport du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques.
7. Exposés sur les nouveaux apports de l'information géographique à l'étude de problèmes nationaux, régionaux et mondiaux :
 - a) Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles;
 - b) Infrastructure des données spatiales;
 - c) Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales;

- d) Pratiques optimales et applications.
8. Rapports des commissions techniques de la Conférence.
9. Examen des résultats de la Conférence.
10. Ordre du jour provisoire de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.
11. Adoption du rapport de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.

H. Constitution des commissions techniques et élection des présidents

9. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a constitué les trois commissions techniques suivantes et élu leurs présidents :

- Commission I : Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles; l'infrastructure des données spatiales et son développement dans les Amériques
Président : Jesús Olvera Ramírez (Mexique)
- Commission II : Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales
Président : Fraser Taylor (Canada)
- Commission III : Pratiques optimales et applications
Présidente : Tatiana Delgado Fernández (Cuba)

I. Organisation des travaux

10. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a approuvé le projet d'organisation de ses travaux figurant dans le document informel distribué aux participants.

J. Vérification des pouvoirs

11. À la 5^e séance plénière, le 12 août 2009, le Président de la Conférence a fait savoir que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de cette dernière, les pouvoirs des représentants avaient été examinés et trouvés en bonne et due forme.

K. Documentation

12. On trouvera la liste des documents présentés à la Conférence à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/METHODS/CARTOG/unrcca.htm>.

II. Séance plénière

13. À la 1^{re} séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a examiné le point 5 a) de l'ordre du jour (Rapports sur l'application des résolutions adoptées à la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques). M. Jesús Olvera Ramírez, Secrétaire exécutif du Comité permanent, a présenté un rapport, établi conjointement par le Comité et la Division de statistique de l'ONU, sur les mesures d'application et de suivi prises pour chacune des 12 résolutions adoptées à la huitième Conférence.

14. À la même séance, la Conférence a examiné le point 5 b) de l'ordre du jour (Rapports de pays). La suggestion en ce sens faite par l'Allemagne à la Conférence de 2005 ayant été retenue, les délégués ont été priés de présenter oralement le rapport de leur pays. La Finlande a proposé que les pays se voient accorder un délai pour préparer cette présentation orale, dans la mesure où ils n'avaient pas été informés qu'il s'agissait là d'une obligation. Le Président a accepté cette proposition et indiqué que le représentant de la Finlande se verrait accorder un délai. En dehors de lui, les autres représentants invités à présenter le rapport de leur pays qui l'ont fait sont ceux des pays suivants : Suriname, Chine (2 présentations), Japon, Canada, Jamaïque, Allemagne, Cuba, Algérie, Kenya et États-Unis d'Amérique.

15. À la 2^e séance plénière, le 10 août 2009, la Conférence a entamé l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour (Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles). M. Eduardo Sojo Garza-Aldape, Président de l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique, a prononcé l'allocution liminaire, consacrée aux éléments essentiels du Système national d'information statistique et géographique de ce pays (E/CONF.99/IP.1). Il a insisté sur les changements et succès décisifs réalisés par le Mexique dans le cadre du renforcement des éléments institutionnels d'appui au Système d'information géographique (SIG) : création dudit système national, qui produira et diffusera l'information, conformément à l'article 26 de la Constitution mexicaine, et assurera une plus grande synergie entre la statistique et la géographie; attribution à l'INEGI de pouvoirs autonomes de réglementation et de coordination pour l'exercice de ses fonctions; fusion des Directions de la géographie et de l'environnement, ce qui facilite l'accès aux données dans un réseau couvrant l'agriculture, le recensement et l'aménagement des réseaux routiers, notamment; création d'un cadre commun de planification consistant en un plan annuel de renforcement des infrastructures statistique et géographique à long, moyen et court terme.

16. À la même séance, M. Mario Reyes Ibarra, Directeur général de l'INEGI, a présenté un rapport (E/CONF.99/IP.2) intitulé « L'infrastructure de données géospatiales au service de la gestion des ressources territoriales ». Ce rapport explique comment générer, sur le mode collaboratif, des données géographiques apportant une contribution claire et décisive au développement national, en offrant aux utilisateurs du système, à tous les niveaux, les éléments techniques nécessaires à la prise de décisions. Il indique, exemples à l'appui, comment l'infrastructure de données géospatiales mexicaine (IDEMex) est utilisée pour appuyer la prédiction des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, pour analyser l'impact de l'urbanisation et de la croissance démographique, pour gérer les services publics et pour mesurer l'efficacité des politiques publiques. On s'efforce actuellement de rechercher de nouveaux marchés pour les données générées, ainsi que d'offrir une valeur ajoutée aux entreprises et de contribuer au développement national.

17. Toujours à la même séance, M. Menno-Jan Kraak, Vice-Président de l'Association cartographique internationale, a présenté un rapport sur le programme de recherches de l'Association (E/CONF.99/IP.4), son rôle et ses objectifs. Ce programme de recherches est nécessaire pour restructurer ses travaux, y compris ses 10 axes de recherche et les sous-thèmes qui s'y rapportent. Les travaux sont organisés et réalisés par l'intermédiaire de 22 commissions et 8 groupes de travail. Le programme de recherches étant un document évolutif, l'heure est venue d'y ajouter des nouveautés, telles que la néogéographie, les mashups et autres, et de collaborer avec d'autres parties prenantes du secteur, comme la Fédération internationale des géomètres, afin de faire avancer les travaux de l'Association.

18. À cette même séance, M. Timothy Trainor, Chef de la Division géographique du Bureau du recensement des États-Unis (Census Bureau) et Vice-Président de l'Association cartographique internationale a présenté un exposé intitulé « Infrastructure géospatiale au service des activités de recensement » (voir E/CONF.99/IP.5). Cet exposé a débuté par un film de 90 secondes décrivant le travail colossal accompli par le Bureau en préparation du recensement de 2010. Ce recensement a pour objet de dénombrer toute la population en une seule fois et au bon endroit. Des explications ont été données sur le recensement : méthode utilisée, couverture géographique (700 millions d'îlots de recensement), ressources humaines et organisationnelles nécessaires, techniques employées, taux de production. L'utilisation des systèmes d'information géographique, des systèmes de positionnement universel et des technologies sans fil a permis d'automatiser la méthode de vérification des adresses à recenser. Ainsi, les ordinateurs de poche (assistant numérique personnel, PDA) équipés du logiciel ArcPad sont venus remplacer les cartes papier. Le partage de la liste des adresses à recenser avec les parties intéressées à travers divers programmes est un aspect important du recensement. Les systèmes d'information géographique spéciaux et les autres outils utilisés sont élaborés et mis en commun avec les partenaires afin de favoriser l'adoption de normes et d'assurer la qualité des données créées. M. Trainor a souligné l'importance qu'il y a à bien gérer la campagne de recensement, car il s'agit du plus vaste exercice de mobilisation en temps de paix aux États-Unis.

19. À cette même séance, M. Fraser Taylor, Président du Comité directeur international de la cartographie mondiale, a présenté un exposé intitulé « Cartographie mondiale : un outil pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles » (E/CONF.99/IP.7). Dans cet exposé, il a retracé les origines, l'ambition et l'objet du projet Carte du monde, en précisant quels pays, organisations et initiatives internationales y avaient adhéré. Les défis et réalisations du projet Carte du monde dans les domaines du renforcement des capacités et de la création de cartes topographiques et de cartes d'utilisation et d'occupation des sols par les pays membres ont également été décrits. En mai 2009, 164 pays participaient au projet. Dans son exposé, M. Taylor a souligné l'importance de la participation du secteur privé, du secteur public et du monde universitaire pour répondre aux questions qui intéressent toutes les parties, telles que l'interopérabilité et la sensibilisation au plus haut niveau à l'infrastructure de données géospatiales. Il a précisé que, si le projet Carte du monde n'était pas conçu pour la gestion des catastrophes, les cartes étaient néanmoins mises à la disposition sur le site Web de l'ONU et sur d'autres sites pour servir dans le cadre des opérations de secours en cas de sinistres, comme celui provoqué par l'ouragan Katrina. L'auditoire a souscrit à l'appel lancé en vue de

résoudre les problèmes humains et institutionnels qui entravent le développement des infrastructures de données géospatiales.

20. À la 3^e séance plénière, le 11 août 2009, les participants ont commencé à examiner le point n° 7 b) de l'ordre du jour [Infrastructure des données spatiales (mondiale/régionale)]. M. Bas Kok, Président de l'Association de l'infrastructure mondiale de données géospatiales (GSDD), a présenté un exposé intitulé « Les activités de l'Association de l'infrastructure mondiale de données géospatiales dans le domaine de la convergence des infrastructures de données géospatiales » (E/CONF.99/IP.9). Dans son exposé, il a décrit le plan stratégique de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales sur les questions de la convergence des infrastructures de données géospatiales, de la promotion d'alliances stratégiques et du renforcement des capacités, autant d'éléments nécessaires pour faire avancer l'élaboration et la mise en place des infrastructures de données géospatiales. Les expériences réussies dans le domaine des infrastructures de données géospatiales dans le monde entier – en Europe (Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, INSPIRE), au Canada, en Inde et en Australie – ont été évoquées, et il a été relevé que les institutions cartographiques nationales jouaient un rôle de premier plan dans le développement des infrastructures de données géospatiales, lesquelles sont devenues par ricochet indispensables pour les programmes d'administration publique en ligne. L'Association de l'infrastructure mondiale de données géospatiales intensifiera la coopération et la création d'alliances stratégiques avec, entre autres, le Groupe sur l'observation de la Terre, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et les institutions cartographiques nationales, afin de partager les réalisations de l'infrastructure de données géospatiales et de stimuler le renforcement des capacités. Le représentant a invité ses partenaires américains à participer activement aux débats, afin de partager des données d'expérience et des connaissances sur la bonne mise en œuvre de l'infrastructure de données géospatiales.

21. À la même séance, M. Greg Scott, Président du Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique, a présenté un exposé intitulé « L'utilisation de l'information géographique pour atténuer les effets des grandes catastrophes naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (E/CONF.99/IP.10). Pour poser le cadre de son exposé, M. Scott a donné des exemples de catastrophes naturelles qui ont frappé la région par le passé et souligné que la pression démographique, l'exode rural et l'urbanisation non maîtrisée étaient autant de facteurs qui contribuaient aux catastrophes. La science, les besoins et la sensibilisation ne coïncident pas toujours, d'où la nécessité de les faire correspondre. Par conséquent, l'utilisation de l'information géographique, la définition de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques naturels et la création de modèles sont utiles à l'évaluation et à la gestion des risques. Le représentant a décrit les efforts et les progrès réalisés par l'Australie, par l'entremise de l'Agence australienne pour le développement international, pour réduire les risques de catastrophe, et le rôle de premier plan joué par le pays dans la région pour appuyer les interventions d'urgence et prévenir les catastrophes.

22. À la même séance, le représentant de la Banque mondiale, Stuart Gill, a présenté un document sur l'analyse probabiliste des risques en Amérique centrale et l'infrastructure de données géospatiales régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans la région (E/CONF.99/IP.11). Cette initiative, codirigée par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, la Banque

mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le groupe des pays à risques d'Amérique centrale, consistait à élaborer et améliorer un ensemble d'outils reposant sur le Système d'information géographique (SIG) pour comprendre, diffuser et appuyer les décisions relatives aux risques de catastrophes aux niveaux local, national et régional en Amérique centrale. Elle appliquait les principes de l'analyse probabiliste à l'évaluation de la magnitude et de la probabilité de ces phénomènes pour chaque point du territoire national, avait créé et géré GeoNodes (un mécanisme d'échange de données proposant des outils de gestion et de diffusion de données sur les dangers et les risques), établissait des rapports, élaborait des logiciels d'évaluation des risques et des applications individuelles et proposait des formations. Elle différait des autres initiatives essentiellement en ce qu'elle ne faisait pas appel à des portails Web mais aux technologies Web 2.0, par le biais de GeoNode, et aux logiciels libres (POSTGIS, GeoNetwork, GeoWebCache), permettant l'intégration de fonctions sociales et techniques et incitant les utilisateurs à participer et contribuer au lieu de se contenter de consommer. L'intervenant a souligné qu'il fallait passer d'une conception statique de l'infrastructure de données géospatiales (IDG) comme gisement de données à une conception plus dynamique de gisement de données et d'outils.

23. À la même séance, le Président du Groupement européen pour l'information géographique (EUROGI), Mauro Salvemini, a présenté un document sur l'infrastructure de données géospatiales de la Communauté européenne par rapport aux infrastructures de données géospatiales régionales et sur le plus court chemin vers le développement économique et social (E/CONF.99/IP.12). Le Groupement, qui avait été créé il y a 15 ans et comptait 23 pays et 6 500 organisations membres, s'intéressait à la politique générale et à l'information en matière d'IDG et appuyait les principes d'accès, de mise à jour, de participation citoyenne et de renforcement des capacités sur lesquels reposait l'IDG. Son président a mentionné la directive européenne INSPIRE, dans laquelle étaient énoncées les règles générales pour la création d'une infrastructure de données géospatiales en Europe qui serve les politiques environnementales et les activités de la Communauté européenne susceptibles d'avoir des conséquences pour l'environnement, et évoqué plusieurs projets mis en œuvre par la Communauté européenne pour renforcer l'IDG comme le programme eSDI-Net+, qui encourageait le dialogue transfrontalier et les échanges de meilleures pratiques sur l'IDG partout en Europe, et le réseau EURADIN, qui soutenait l'harmonisation des adresses européennes. Les expériences européennes montraient que l'IDG avait des retombées financières, socioéconomiques et techniques, et qu'il fallait donc qu'elle aille dans le sens du cybergouvernement.

24. Toujours à cette même séance, le représentant de l'Institut brésilien de géographie et des statistiques (IBGE), Rafael March, a présenté un rapport sur les activités de l'Institut en vue de créer l'infrastructure de données géospatiales brésilienne (E/CONF.99/IP.13). L'IDG brésilienne (ou INDE), instituée par le décret présidentiel n° 6666 de novembre 2008, était conçue sur le modèle de la directive INSPIRE et reposait sur une architecture orientée vers les services qui était ouverte, modulable et configurée pour recueillir, exploiter et diffuser les métadonnées et données géospatiales qui la constituaient. L'IBGE avait été chargé de sa création, de son exploitation et de sa mise à jour tandis que sa coordination était assurée par la Commission nationale de cartographie (CONCAR) dont les membres, venus d'horizons très variés, produisaient et tenaient à jour les données géospatiales

nécessaires, ce qui l'autorisait à fixer les règles et les normes applicables. Il a été souligné que l'INDE obéissait à une stratégie de mise en œuvre en trois cycles, allant de 2009 à 2020, et à un plan d'action portant sur les moyens humains, institutionnels et technologiques, les données, les normes et les spécifications nécessaires à son fonctionnement.

25. À la même séance, le représentant du Chili, Cristian A. Iglesias, a présenté un document sur l'expérience du Chili en matière d'infrastructure de données géospatiales (IDG), et plus particulièrement sur les dernières avancées et les perspectives d'avenir du système national de coordination de l'information territoriale (E/CONF.99/IP.14). Ce système a été établi en 2006, par le décret suprême n° 28, dans le but d'assurer l'égalité d'accès et la transparence en matière d'information produite par l'État, de moderniser la gestion des affaires publiques par le biais du cybergouvernement et de faire en sorte que les ressources soient utilisées avec efficacité et économie. Il assure une coordination politique et technique en collaborant avec tous les organes compétents pour satisfaire la demande, l'offre et l'échange d'informations entre différents secteurs. Toutes sortes d'outils ont été mises à sa disposition : un catalogue national pour les métadonnées, un géoportail qui propose des cartes, des géonodes pour la publication des cartes et un portail (Mi Geograffa) qui donne accès aux données géographiques au grand public et facilite l'enseignement de la géographie dans les écoles (ces outils sont accessibles à partir du site Web www.snit.cl). Au représentant du Brésil qui demandait si l'accès à l'information était payant, il a été répondu que le Ministère chilien des finances avait décidé que le système devait être indépendant financièrement ce qui signifiait que l'accès aux données devait être payant.

26. À la même séance plénière, la représentante de Cuba, Tatiana Delgado Fernández, a présenté un document sur l'IDG à Cuba, ses avancées et ses perspectives (E/CONF.99/IP.15) et expliqué que cette infrastructure était le résultat de l'intégration de réseaux sociaux et techniques et reposait sur la coordination. En 2005, le Conseil des ministres en avait, par décret n° 5535, établi les fondements juridiques et par la suite une stratégie quinquennale et des plans annuels avaient été élaborés dans son cadre. L'IDG reposait sur une structure de base composée des ministres au niveau de chaque secteur, des membres de commissions au niveau des provinces et de groupes de travail chargés des politiques, des normes et des aspects techniques. Un catalogue de métadonnées et des services cartographiques avaient été mis en place. Les données avaient servi à mettre au point des applications correspondant aux priorités nationales, notamment pour la gestion du parc automobile. La coordination locale sous la direction d'un acteur politique motivé était essentielle, de même que la formation et la création d'applications répondant aux priorités sociales de toutes les parties prenantes.

27. À la même séance, le représentant de l'Institut national géographique d'Espagne, Julio Mezcua-Rodriguez, a présenté un rapport sur l'infrastructure de données spatiales de l'Espagne (IDEE) comme exemple de réussite en Europe (E/CONF.99/IP.16) et décrit en détail ses aspects juridiques et financiers, les politiques en matière de géodonnées qui s'y rapportaient et les projets de production de données mis au point et exécutés en vue de sa création grâce à la coopération entre les producteurs de données géospatiales. L'IDG était placée sous la direction du Conseil supérieur géographique et faisait appel à la participation des acteurs nationaux, régionaux et locaux. Elle était financée sur la base du partage des coûts qui étaient pris en charge à 66 % par le Gouvernement national et à 34 % par les

gouvernements régionaux. Elle mettait l'accent sur l'harmonisation et la mise à jour des photos aériennes, l'orthophotographie numérique à haute résolution, l'occupation et l'utilisation des sols, les bases de données topographiques et les cartes de villes. Les données étaient disponibles dans sept langues sur son site Web.

28. À sa 4^e séance plénière, le 11 août 2009, la Conférence a entamé l'examen de l'alinéa c) du point 7 de l'ordre du jour (Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales). La représentante du Service géologique des États-Unis, Jean Parcher, a présenté un rapport sur le système d'information environnementale de la frontière entre les États-Unis et le Mexique (E/CONF.99/IP.18) décrivant les activités du Service géologique, de l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI) et de la Commission internationale des frontières et des eaux, qui visaient à harmoniser les structures existantes pour créer une base de données géospatiales intégrée permettant un suivi environnemental, une analyse de la croissance urbaine et d'autres travaux scientifiques par les deux pays. Les bases de données existantes servaient à mettre en évidence le lien entre les hommes et la nature. Elles pouvaient être consultées et téléchargées sous différents formats par les usagers grâce à un site Web consacré à la santé et l'environnement. Ces réalisations avaient été obtenues grâce à de solides partenariats et un renforcement mutuel des capacités. La coopération avait également porté sur l'utilisation des sols, les bassins versants, l'intégration des données censitaires américaines et mexicaines, l'harmonisation des cartes géologiques et l'étude des relations entre la santé des poissons et l'état de l'environnement. Le représentant de l'Allemagne a demandé comment on avait pu harmoniser les différentes séries de données, par exemple pour l'élaboration de modèles numériques altimétriques. On lui a répondu que cette harmonisation était le fait d'un groupe interinstitutionnel d'experts compétents en la matière.

29. À la même séance, le représentant Secteur des sciences de la Terre, Ressources naturelles Canada, Prashant Shukle, a présenté un document décrivant comment le programme GéoConnexions soutenait des projets qui mettaient à profit l'information géoréférencée dans le processus décisionnel concernant la santé publique et la sécurité (E/CONF.99/IP.19) et expliquant notamment sa formation, son évolution, ses objectifs et ses quatre domaines de travail en particulier dans les secteurs de la santé et de la sécurité publiques. GéoConnexions devait son succès à son modèle de gouvernance, reposant sur le partenariat à tous les niveaux de l'État et du secteur privé; au postulat de base selon lequel il appartenait à tout le monde au Canada et à l'utilisation des normes internationales comme moyen d'assurer l'interopérabilité. Le projet d'infrastructure de base visait à élargir la base de géodonnées grâce à la participation de la collectivité et à l'accès libre et gratuit aux données par le biais de son portail. Des outils avaient été créés pour analyser et échanger les données recueillies dans les domaines du suivi de la santé publique et des interventions sanitaires d'urgence ainsi que de la sécurité publique axée sur les besoins des communautés.

30. À la même séance, Steve Ebener, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a présenté, au nom de Lorant Czarán, du Bureau des affaires spatiales de l'ONU, le document intitulé « Le UN-SPIDER : un programme pour la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence » (E/CONF.99/IP.20). Il a décrit dans les grandes lignes les principales attributions du Bureau des affaires spatiales – qui était chargé de promouvoir la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement au profit de l'humanité tout entière – et s'est intéressé plus

particulièrement au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) que l'Assemblée générale a créé en tant que programme du système des Nations Unies devant garantir à tous l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes. Le programme coopérait avec tous les États Membres, par l'intermédiaire du réseau de centres de liaison nationaux, pour garantir l'accès et le recours aux solutions spatiales de gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. Il offrait des services consultatifs techniques, donnait accès aux données relatives aux catastrophes par le biais d'un portail de connaissances, encourageait la coopération entre les organismes des Nations Unies afin de réduire les effets des catastrophes naturelles et favorisait le renforcement des capacités et l'organisation de rencontres permettant d'examiner les questions pertinentes et les pratiques optimales en matière de gestion des risques de catastrophe. Au représentant du Suriname qui demandait la raison de l'absence de bureau régional UN-SPIDER pour les Amériques, on a répondu qu'elle pouvait être financière. Le représentant de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a promis de s'occuper de cette question.

31. À la même séance, Cecille Blake, du Cabinet du Premier Ministre jamaïcain, a présenté le document intitulé « Rendre les données géospatiales disponibles et accessibles en Jamaïque » (E/CONF.99/IP.21) et donné une vue d'ensemble du projet national concernant l'information géographique, lequel visait à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un Système d'information géographique constituant un réseau national et comprenant des données spatiales exhaustives et exactes à l'intention des organismes s'occupant des questions foncières et apparentées, et à concevoir et prodiguer des conseils sur les politiques générales, les obligations institutionnelles, la législation et les réglementations. Elle a mis en lumière le processus de construction de l'infrastructure nationale des données spatiales de la Jamaïque, les initiatives et les programmes mis en œuvre et les défis importants à relever, expliquant qu'il s'agissait essentiellement de proposer une base géographique commune et un cadre juridique à toutes les parties prenantes actives dans le domaine de l'information géographique, de renforcer les capacités et d'élaborer des normes dans le but de garantir la disponibilité et l'accessibilité des données spatiales. Elle a donné en exemple un projet d'implantation de serres pour lequel le choix des sites propices s'était fait par ce biais, a mis l'accent sur les facteurs qui avaient contribué au succès de la mise en place de l'infrastructure nationale des données spatiales, notamment les politiques et les lois favorables, la collaboration entre institutions et la sensibilisation du public et évoqué des projets d'avenir comme la conception d'applications Web et leur utilisation pour l'agriculture, les activités commerciales et le développement économique, et la mobilisation de ressources privées pour développer le secteur de la géomatique.

32. À la même séance également, Carmelle Terborgh, de l'ESRI (États-Unis d'Amérique), a présenté le document intitulé « Applications avancées du Système d'information géographique dans la gestion des catastrophes relatives au domaine de la santé » (E/CONF.99/IP.22) et souligné que les systèmes d'information géographique (SIG) étaient un excellent moyen d'intégrer les divers types de données ayant une incidence sur une population donnée en cas de crise sanitaire. Elle a montré comment les outils SIG pouvaient faire apparaître les liens étroits entre l'économie, le commerce et le tourisme, la santé humaine et l'agriculture et favoriser ainsi la sécurité alimentaire. La gestion efficace des catastrophes passait

par l'intégration et l'analyse des données démographiques, environnementales et infrastructurelles, ainsi que des données concernant une maladie donnée. En faisant ressortir les relations géographiques, les constantes et les tendances, les SIG permettaient de se représenter les catastrophes sanitaires, aussi bien soudaines que progressives, et de les analyser. L'intervenante a donné en exemple certaines technologies SIG de pointe qui avaient été appliquées à chaque catastrophe sanitaire cyclique et évoqué les avantages que présentait l'utilisation d'une application mobile SIG, d'ArcGIS Online et de l'outil gratuit ArcGIS Explorer dans une foule de domaines, de la télémédecine au bioterrorisme en passant par la gestion des situations d'urgence et les interventions d'urgence.

33. À la même séance, Jon Pollack, de Geodecisions (États-Unis), a présenté un document intitulé « Leveraging geospatial technologies for analysis, decision support, and information dissemination for natural disasters and hazards » (E/CONF.99/IP.23). Dans sa présentation, il a fait valoir que les technologies géospatiales contribuent à la prise de décisions en ne se limitant pas à « des points sur une carte », en intégrant des données dont les sources, les modes de collecte et la présentation diffèrent, et en intégrant des données concernant les marchandises transportées aux zones sensibles, aux zones à haut risque, aux groupes de population, aux zones urbaines et aux infrastructures. Le présentateur a mis l'accent sur la gestion par exceptions qui appelle l'attention sur les informations primordiales et donne des résultats utiles sur plusieurs plans, notamment en ce qui concerne la sécurité, la gestion des incidents et la surveillance de l'environnement. Les progrès enregistrés dans ces technologies ont été reconnus, mais des questions ont été soulevées concernant leur utilité pour les pays qui ne disposent pas des infrastructures techniques de base et leur coût.

34. À sa 5^e séance, le 12 août 2009, la Conférence a commencé l'examen du point 7 d) de son ordre du jour (Pratiques optimales et applications). Roberto Quass Weppen, de la direction générale du Centre national pour la prévention des catastrophes (Mexique), a présenté un document intitulé « The use of geospatial information in risk prevention » (E/CONF.99/IP.24). Dans sa présentation, il a prôné l'approche globale en matière d'évaluation des risques, qui prend en compte les éléments suivants : dommages potentiels, exposition et vulnérabilité, et l'application de la modélisation probabiliste des risques au cas du Mexique. Le présentateur a mis l'accent sur l'intégration des informations géospatiales et l'utilisation des technologies géospatiales aux fins de l'évaluation des risques. Certains exemples et applications de cette façon de procéder ont été fournis, tels que le système mis au point pour le Tabasco et le Chiapas, les systèmes d'alerte sismique dans le Guerrero et l'Oaxaca, le portail et la création d'un Atlas national des risques du Mexique. Des travaux sont en cours visant à introduire l'utilisation d'outils financiers pour transférer les risques et réduire les impacts des catastrophes. Le présentateur a déclaré que la mise au point et l'utilisation systématiques de systèmes d'information géospatiale au Mexique avaient contribué fortement à réduire les impacts des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et, par-dessus tout, les décès causés par celles-ci.

35. À la même séance, Harold Wall, représentant de la CARICOM, a présenté le document intitulé « Building a geospatial infrastructure in small islands/countries: some experiences and specific issues in the Caribbean region » (voir E/CONF.99/IP.25). Dans sa présentation, il a affirmé que l'élaboration, la mise en place, l'application et le maintien d'une infrastructure de données géospatiales fait

appel à diverses disciplines et passe par l'examen de nombreux facteurs et questions. Du fait de la spécificité de la région des Caraïbes, les petits pays et îles doivent relever de nombreux défis d'ordre institutionnel, politique, culturel et financier qui entravent le développement d'une infrastructure nationale de données géospatiales. Le présentateur a mis l'accent sur les arguments favorables à la création d'une infrastructure régionale de ce type, tels que le changement climatique et les catastrophes fréquentes, notamment les inondations et les ouragans. Il a été noté, toutefois, que malgré un intérêt et des activités considérables, la création d'une telle infrastructure, efficace et globale, était entravée dans la plupart des cas par le manque d'appui de la part des parties prenantes, qui faisait que l'initiative ne dépassait pas le stade de l'idée novatrice. Un point de départ pour une infrastructure régionale de données géospatiales a été précisé dans le cadre du projet BID/FNUAP qui a créé un cadre commun pour les résultats des recensements de la population dans la région.

36. À la même séance également, Antonio Hernández Navarro, de l'INEGI (Mexique), a présenté le document intitulé « Geospatial collaboration centres as support on cartography generation for early response » (E/CONF.99/IP.27). Il a donné une vue d'ensemble du centre de collaboration géospatiale au niveau des objectifs, composantes et application. Il a mis l'accent sur les travaux menés de concert par le Centre géospatial pour la production de données et d'informations (CCG) qui élabore des solutions à partir de connaissances géographiques. Le Centre forge des partenariats entre les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux en vue d'harmoniser les données disponibles en réduisant les doubles emplois et le gaspillage. Le présentateur a fourni des exemples parlants dans la région, soulignant le fait que l'information géospatiale disponible est mise à disposition en ligne et est utilisée pour appuyer la gestion des catastrophes et les réponses aux catastrophes. En réponse à une question sur le renforcement des capacités de gestion, il a été noté que l'accent est mis sur le transfert des connaissances au sein des groupes de travail, avec une formation aux outils analytiques et nouveaux.

37. À la même réunion, Ivan DeLoatch, Directeur exécutif du Federal Geographic Data Committee (États-Unis), a présenté le document intitulé « How the NSDI reaches significant savings for data collection and use, reduces duplication of efforts among agencies, improves data quality and makes geographic data more accessible to the public » (E/CONF.99/IP.28). Il a donné une vue d'ensemble de l'infrastructure de données géospatiales des États-Unis, les travaux du Comité fédéral des données géographiques, du Groupe consultatif géospatial national créé en 2008, et a souligné son approche de gestion commerciale. La réussite de l'infrastructure nationale s'explique par la définition claire de l'infrastructure, par ses atouts, sa direction et sa gouvernance, le fait que son bilan argumenté de rentabilité soit approuvé par tous, que ses opérations et modes de financement soient viables et qu'il soit doté de solides stratégies de commercialisation et de communication. Le présentateur a fourni des exemples et applications concrets qui ont montré comment l'information et la technologie géospatiales contribuent à faire des économies, à réduire les doubles emplois, à résoudre les problèmes et à améliorer la prise de décisions. Il a souligné aussi les enseignements tirés pendant des années durant lesquelles des millions de dollars ont été investis dans l'infrastructure nationale de données géospatiales.

38. À la même séance également, M. Steve Ebener, représentant de l'OMS, a présenté un exposé intitulé « Vulnerability and risk analysis and mapping (VRAM) platform for health risk reduction » (Plate-forme d'analyse et de cartographie des vulnérabilités et des risques au service de la réduction des risques pour la santé) (E/CONF.99/IP.29). L'objectif premier de l'analyse et la cartographie des vulnérabilités et des risques est d'aider les États Membres et les partenaires à renforcer leurs capacités d'évaluer, de visualiser et d'analyser les risques sanitaires et d'incorporer les résultats de cette analyse dans leur plan de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, dans le droit fil de la stratégie sexennale de l'OMS en la matière. En même temps, l'application de la plate-forme VRAM permet la compilation et l'homogénéisation des données de base, de l'information et des cartes pour aider les autorités sanitaires et les partenaires à prendre des décisions éclairées en temps de crise. L'orateur a présenté le programme d'analyse et de cartographie des vulnérabilités et des risques de l'OMS, en donnant des exemples du rôle important que les organismes cartographiques nationaux ont à jouer dans le cadre de ces activités.

39. À la même séance, M. Kyoung-Soo Eom, Chef de la Section de cartographie de l'ONU a présenté la note intitulée « United Nations Cartographic Section main tasks and recent applications » (Tâches principales et applications récentes de la Section de cartographie de l'Organisation des Nations Unies) (E/CONF.99/IP.30), en insistant sur les principales fonctions dont la Section doit s'acquitter, à savoir fournir en temps utile des informations géospatiales exactes pour faciliter les décisions et répondre aux besoins opérationnels du Conseil de sécurité, de l'administration, des départements et bureaux de l'ONU et, en particulier, des Départements des opérations de maintien de la paix, des affaires politiques et de l'appui aux missions. La Section assure aussi la coordination et le soutien des opérations du Système d'information géographique (SIG) dans les missions hors siège et dispense une assistance technique pour les questions de frontières internationales. Elle a créé en 2007, à Brindisi (Italie), le Centre de gestion du Système d'information géographique, pour renforcer les capacités des missions hors siège des Nations Unies et améliorer l'appui qui leur est fourni. Le Centre construit et gère la base de données géographiques, la base de données sur les frontières internationales et la banque d'images des Nations Unies, ainsi que le système fondé sur la technologie Google Earth Enterprise des Nations Unies. Les autres applications particulières du SIG sont deux applications Internet et intranet de l'ONU : Map Portal et le système de nomenclature toponymique.

40. À sa sixième séance plénière, le 13 août 2009, la Conférence a entamé l'examen du point 6 (Rapport du Comité permanent de l'infrastructure des données spatiales pour les Amériques). M. Jesús Olvera Ramírez, Secrétaire exécutif du Comité permanent, a présenté un rapport sur les principales activités du Comité durant la période 2005-2009 et donné un aperçu de sa composition et de celle de son bureau nouvellement élu. Ce rapport souligne que, malgré leurs efforts pour se doter d'une infrastructure de données géospatiales (IDG), les pays en développement de la région des Amériques ont encore trois grands problèmes à régler : les mécanismes financiers, l'échange des meilleures pratiques et la reconnaissance de l'IDG de la part des décideurs, et une meilleure coordination entre les organisations de la région qui s'intéressent aux systèmes d'information géographique. Il y a chaque année des nouveautés, mais leurs avantages n'augmentent pas dans les mêmes proportions

partout dans la région. Il faut une synergie. Il faut aussi un document définissant une politique pour les données, comparable à ce que l'Union européenne a fait avec l'infrastructure d'information géographique (INSPIRE); ce document pourrait donner des orientations pour des actions nationales et représenter un grand pas en avant. Dans son rapport, le Secrétaire exécutif recommande que le Comité permanent continue de rechercher d'autres sources de financement pour atteindre ses objectifs, mette en place des comités de travail et tienne des réunions périodiques, utilise des portails de données géographiques et autres applications en ligne pour renforcer le dialogue et le partage des bonnes pratiques et prenne contact avec les décideurs pour les rendre plus sensibles à l'intérêt que présente la mise en place d'IDG nationales et régionales.

III. Travaux de la Commission technique I : Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles et l'infrastructure des données spatiales et son développement dans les Amériques

41. À sa 7^e séance plénière, le 14 août 2009, la Conférence a entamé l'examen du point 8 de l'ordre du jour (Rapports des commissions techniques de la Conférence). Raphaël Mars (Brésil) a présenté oralement un rapport sur les travaux de la Commission technique I (Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles, et l'infrastructure des données spatiales et son développement dans les Amériques).

42. La Commission technique I s'est penchée sur les questions relatives aux politiques, aux enjeux économiques et institutionnels et aux possibilités qui s'offrent pour la mise au point des éléments essentiels de l'infrastructure des données aux niveaux national et régional. Ses membres se sont généralement accordés à penser qu'il serait nécessaire de renforcer les dispositions de certaines des résolutions de la huitième Conférence. L'une des principales préoccupations avait trait au financement de certaines activités liées au renforcement des capacités. Les points suivants ont également fait l'objet d'une attention particulière :

a) À propos des questions de stratégie et de politique générale, la Commission a convenu qu'il était nécessaire de comprendre et de diffuser les législations en vigueur aux niveaux national et régional. Ces textes pourraient s'avérer utiles pour éviter les doubles emplois dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;

b) Chaque pays devrait établir sa propre feuille de route en fixant les principales priorités nationales pour travailler sur des produits concrets reposant sur des données normalisées; dans ce contexte, les principaux acteurs collaboreraient en échangeant des informations et en communiquant les renseignements pertinents en temps voulu aux responsables gouvernementaux à tous les niveaux;

c) La Commission a également évoqué la nécessité, pour le Bureau exécutif du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, de rechercher des financements pour établir un système viable permettant à ses membres de communiquer entre eux ainsi qu'avec ses pays membres, faute de quoi il serait difficile de progresser dans les travaux du Comité permanent conformément au calendrier prévu dans son programme.

43. Sur la base de ces discussions, la Commission technique I a rédigé trois recommandations à l'intention du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques sur l'élaboration d'un plan de travail et la création de quatre groupes de travail, l'élaboration de directives sur les politiques et les données, et la diffusion des législations nationales et des normes techniques nationales par l'intermédiaire de son site Web.

IV. Travaux de la Commission technique II : Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales

44. À la même séance, Jean Parcher (États-Unis) a présenté oralement un rapport sur les travaux de la Commission technique II (Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales). La Commission a examiné un certain nombre de questions relatives à la collecte, à la gestion et à la diffusion des données géospatiales. Elle a fait valoir que ces questions étaient étroitement liées et qu'elles devaient être envisagées non pas séparément mais comme un tout. Elle a également constaté que le contexte dans lequel les différents éléments s'inscrivaient évoluait rapidement en réaction aux changements qui interviennent dans les technologies et dans la société et que les approches anciennes devaient être reconsidérées à la lumière de ces circonstances changeantes. Ces questions revêtaient une importance particulière pour la prévention, l'atténuation et la gestion des catastrophes, le thème principal de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.

45. Les préoccupations de la Commission II étaient centrées essentiellement sur les sujets suivants :

a) En ce qui concerne la collecte, la gestion et la diffusion des données, recommander aux organismes cartographiques nationaux de réviser leurs modèles d'activité de manière à inclure les partenariats entre le secteur privé et le secteur public et entre des organismes du secteur public. Ces modèles doivent prendre en compte les ressources nécessaires pour la collecte des données, la sécurité des données, le recouvrement des coûts, l'intégration des données et l'interopérabilité, à des niveaux multiples de la hiérarchie gouvernementale;

b) Compte tenu du progrès rapide des techniques de géolocalisation et de l'apparition de nouveaux modèles d'activité, il conviendrait que l'ONU finance la réalisation d'une étude actualisée sur la situation cartographique par pays et par région pour le monde entier. Il faudrait inclure les organismes cartographiques nationaux, d'autres institutions et le secteur privé dans le champ de cette étude et analyser la situation pour les questions aussi bien technologiques que juridiques relatives aux données géospatiales;

c) Offrir une tribune aux organismes cartographiques nationaux pour une concertation sur les solutions optimales et/ou les scénarios d'activité permettant de réduire les obstacles à l'accès aux données, liés par exemple à la sécurité, au recouvrement des coûts, aux droits d'auteur et aux technologies d'accès différentes. La nécessité d'assurer l'accès en temps voulu aux données pertinentes pour la prévention, l'atténuation et la gestion des catastrophes doit également être prise en compte dans ce contexte;

d) Offrir une tribune aux organismes cartographiques nationaux pour étudier le rôle du gouvernement dans la collecte, la gestion et la diffusion des données à la lumière de l'évolution des technologies et de leurs applications au sein de la société, ce qui permet de donner auxdits organismes des moyens suffisants pour jouer un rôle clef dans les technologies géospatiales et la cartographie à l'intérieur de leur pays. La collecte et la diffusion des informations cadastrales devraient être incluses, le cas échéant.

46. Compte tenu des principaux points indiqués ci-dessus, la Commission II a présenté à la Conférence pour examen cinq projets de résolution portant sur la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les innovations pour les modèles d'activité des organismes cartographiques nationaux; la réalisation d'une nouvelle étude sur la situation cartographique par pays et par région pour le monde entier; l'établissement d'une tribune pour se concerter sur les solutions optimales permettant d'améliorer l'accès aux données, ainsi que sur le rôle des pouvoirs publics dans la collecte, la gestion et la diffusion des données; et le renforcement de la participation des pays en développement, notamment ceux des Caraïbes.

V. Travaux de la Commission technique III : Pratiques optimales et applications

47. À la même séance, Tatiana Delgado (Cuba) a présenté oralement un rapport sur les travaux de la Commission technique III (Pratiques optimales et applications).

48. La Commission III a débattu des pratiques optimales et des applications et concentré son attention sur les sujets suivants :

a) Pour développer l'infrastructure des données géospatiales (IDG) dans les Amériques, il faudrait suivre une démarche axée sur les utilisateurs en définissant des priorités pour les principales applications de manière à adapter les actions menées dans le domaine des IDG aux besoins de ces utilisateurs, et tirer parti des approches dans lesquelles on va du sommet vers la base ou, inversement, de la base vers le sommet. La gestion des risques de catastrophe est une priorité nouvelle qui a déjà été identifiée pour la région;

b) La communication et la diffusion systématiques présentent une importance capitale pour la transmission des pratiques optimales, des données d'expérience et des connaissances liées aux IDG aux niveaux local, national, sous-régional et régional;

c) L'harmonisation des IDG locales, nationales et régionales et des autres initiatives prises par l'ONU dans ce domaine, sur la base d'actions concertées, est indispensable pour assurer une utilisation efficace des IDG à tous les niveaux;

d) La diffusion des avantages apportés par les initiatives fructueuses prises dans le domaine des IDG et leur impact tangible sur la société sont les facteurs les plus convaincants pour sensibiliser les décideurs à leur importance.

49. La Commission III a présenté à la Conférence quatre projets de résolution sur la communication et la diffusion; l'approche axée sur les utilisateurs dans le domaine des IDG; la collaboration et l'intégration; les encouragements adressés à la sous-région des Caraïbes.

VI. Résolutions adoptées par la Conférence

A. Titres

1. Plan de travail du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques et constitution de groupes de travail
2. Mécanismes de mise en place d'infrastructures de données géospatiales
3. Nouvelle étude sur la situation cartographique par pays et par région
4. Tribune pour l'échange d'informations sur les pratiques optimales concernant les infrastructures de données géospatiales
5. Réunion de suivi sur la gestion des risques de catastrophe et les infrastructures de données géospatiales
6. Questions de financement
7. Appui aux infrastructures de données géospatiales des pays en développement des Amériques et en particulier de la région des Caraïbes
8. Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques
9. Motion de remerciements

B. Texte

1. Plan de travail du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques et constitution de groupes de travail

La Conférence,

Rappelant les résolutions intitulées « Renforcement des institutions, enseignement et formation » et « Contribution du Comité permanent des infrastructures d'information géographique pour l'Amérique (PC-IDEA) », adoptées par la septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Considérant l'importance des infrastructures de données géospatiales et de leur développement dans les Amériques et la nécessité, pour le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, de définir des objectifs clairs et de fixer des délais,

Considérant également que les innovations pour les modèles d'activité des organismes cartographiques nationaux devraient prévoir des partenariats entre le secteur privé et le secteur public et entre des organismes du secteur public, et que ces modèles doivent tenir compte des ressources nécessaires pour la collecte des données, la sécurité des données, le recouvrement des coûts, l'intégration des données et l'interopérabilité,

Recommande que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques élabore un plan de travail pour les quatre prochaines années en constituant des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- a) Le renforcement des institutions, l'enseignement et la formation;
- b) Les normes et spécifications techniques;
- c) Les pratiques optimales et les applications;
- d) Les innovations pour les modèles d'activité des organismes cartographiques nationaux.

2. Mécanismes de mise en place d'infrastructures de données géospatiales

La Conférence,

Rappelant la résolution intitulée « Grandes orientations et réforme », adoptée par la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Considérant l'importance que présentent les grandes orientations et les instruments juridiques pour la mise en place d'infrastructures de données géospatiales,

1. *Recommande* que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques mette en place des mécanismes pour établir des directives sur les données géospatiales (création, gestion et diffusion), les métadonnées et les politiques d'information géospatiale et les questions juridiques intéressant la région, en s'inspirant des différentes initiatives suscitées par la Directive INSPIRE;

2. *Recommande également* que le Comité permanent affiche sur son site Web les législations, les modèles de gestion et les normes techniques nationales disponibles relatifs aux infrastructures de données géospatiales.

3. Nouvelle étude sur la situation cartographique par pays et par région

La Conférence,

Considérant que le dernier rapport des Nations Unies sur le bilan de la cartographie topographique et cadastrale dans le monde a été publié en 1990 dans la *Cartographie mondiale* (vol. XX), et consciente de l'intérêt que ces rapports présentent pour les pays,

1. *Recommande* que l'Organisation des Nations Unies procède, dans les limites des ressources disponibles, à une nouvelle étude de la situation cartographique par pays et par région pour le monde entier, en prenant en considération les organismes officiels nationaux de cartographie, d'autres institutions et le secteur privé, et en analysant la situation pour les questions aussi bien technologiques que juridiques ayant trait aux données géospatiales;

2. *Recommande également* que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques établisse une tribune à l'intention des organismes nationaux de cartographie afin qu'ils puissent se concerter sur les solutions optimales et/ou les scénarios d'activité permettant de réduire les obstacles à l'accès aux données, liés par exemple à la sécurité, au recouvrement des coûts, aux droits d'auteur et aux technologies d'accès différentes, en assurant également

l'accès en temps voulu aux données pertinentes aux fins de la prévention, de l'atténuation et de la gestion des catastrophes;

3. *Recommande en outre* que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques établisse une tribune à l'intention des organismes nationaux de cartographie afin qu'ils puissent se concerter et conseiller les gouvernements au sujet de leur rôle dans la collecte, la gestion et la diffusion des données, compte tenu de l'évolution des technologies et de leurs applications dans la société, et encourage les gouvernements à mettre des ressources suffisantes à leur disposition pour leur permettre de jouer un rôle essentiel dans les technologies et la cartographie géospatiales à l'intérieur de leur pays, y compris dans la collecte et la diffusion des informations cadastrales.

4. Tribune pour l'échange d'informations sur les pratiques optimales concernant les infrastructures de données géospatiales

La Conférence,

Constatant que les participants à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques se sont félicités de l'augmentation du nombre des pratiques optimales en vigueur pour le développement des infrastructures de données géospatiales dans la région, même si ces informations ne font pas l'objet d'une diffusion systématique et transparente pour tous les pays de la région,

Notant qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes permanents de collaboration pour tenir à jour les informations et échanger des connaissances sur les infrastructures de données géospatiales et les pratiques optimales connexes aux niveaux local, national et régional,

Recommande que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques crée une plate-forme/tribune virtuelle qui sera hébergée sur son site Web pour les échanges d'informations sur les pratiques optimales concernant les infrastructures de données géospatiales.

5. Réunion de suivi consacrée à la gestion des risques liés aux catastrophes et à l'infrastructure de données géospatiales

La Conférence,

Saluant la décision qui a été prise d'examiner le thème « Renforcement de l'infrastructure géospatiale à l'appui de la prévention et de la gestion des catastrophes » à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Considérant qu'il existe de multiples initiatives sous-régionales et nationales touchant l'utilisation de l'information géospatiale au service de la réduction des risques de catastrophes et qu'il faut les intégrer de toute urgence dans une infrastructure régionale des données géospatiales établie de manière concertée dans le but de réduire les risques de catastrophes,

Recommande que le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques convoque d'ici un an, si possible en marge d'une manifestation organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'une autre organisation internationale, une réunion de suivi consacrée à la gestion des

risques liés aux catastrophes et à l'infrastructure de données géospatiales à laquelle pourrait participer la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

6. Questions relatives au financement

La Conférence,

Reconnaissant que l'infrastructure de données géospatiales s'inscrit à la fois dans le cadre du développement économique, écologique et social et du développement durable,

Reconnaissant également que la mise en place de cette infrastructure est un défi planétaire devant être relevé à tous les niveaux, aussi bien local que national, régional et mondial,

1. *Recommande* que l'infrastructure de données géospatiales soit systématiquement placée au cœur de toutes les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du développement économique, écologique et social et du développement durable;

2. *Recommande également* que la Division de statistique de l'ONU étudie, en collaboration avec le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, la possibilité d'utiliser les fonds existants et de créer un nouveau fonds d'affectation spéciale à l'appui de la mise en place de l'infrastructure de données géospatiales à chaque niveau de l'administration.

7. Appui à la mise en place de l'infrastructure de données géospatiales dans les pays en développement des Amériques, et en particulier dans la région des Caraïbes

La Conférence,

Considérant qu'un repère de référence géodésique est une composante essentielle d'une infrastructure de données géospatiales,

Reconnaissant que le niveau de développement de l'infrastructure de données géospatiales varie d'une sous-région des Amériques à une autre,

Consciente des efforts déployés dans le cadre du projet de cartographie mondiale pour promouvoir la mise en œuvre de l'infrastructure de données géospatiales et mettre à disposition des données spatiales de grande qualité,

Reconnaissant qu'il faut continuer d'œuvrer de manière concertée et intégrée en faveur de la mise en place de cette infrastructure dans les Amériques,

Considérant qu'il est nécessaire de venir sans tarder en aide aux pays qui mettent actuellement sur pied leur infrastructure nationale de données géospatiales, en commençant par promouvoir la sensibilisation de la classe politique et du grand public à la mise en place de l'infrastructure et à ses avantages, et par appuyer la gestion des métadonnées,

Notant que du fait de sa situation géographique à part, la région des Caraïbes est tout particulièrement touchée par les catastrophes naturelles,

1. *Recommande* au Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques et aux organismes des Nations Unies d'appuyer la mise en place aux échelons local, national et régional, dans un avenir proche, d'une

infrastructure de données géospatiales dans les pays en développement des Amériques, en particulier dans la région des Caraïbes;

2. *Recommande également* d'engager les pays membres à adhérer au projet SIRGAS, concernant le système de référence géocentrique pour les Amériques, et au système mondial d'altimétrie World Height System que l'Association internationale de géodésie est en train d'élaborer, et à en faire des repères de référence officiels.

8. Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

La Conférence,

Notant les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures de données géospatiales, aux niveaux national, régional et mondial, par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Notant également le rôle essentiel joué à la fois par la Conférence et par le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques,

Notant aussi que le Comité permanent a été constitué en 2000 en application de la résolution n° 3 adoptée par la sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Notant que le Comité permanent souhaite tenir sa prochaine réunion en même temps que la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre ces travaux importants,

Recommande au Conseil économique et social que la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques soit convoquée en 2013.

9. Motion de remerciement

La Conférence,

Exprime sa profonde reconnaissance au Secrétariat pour les excellents services fonctionnels qu'il a assurés à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques,

Exprime sa sincère gratitude au Bureau de la Conférence et aux bureaux des commissions techniques, aux personnalités invitées et aux représentants des organisations internationales pour l'excellente conduite de la Conférence,

Remercie les autres responsables de la Conférence et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, notamment les éditeurs, les interprètes, les traducteurs et le personnel de secrétariat pour leur dévouement.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Examen et adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - c) Constitution de commissions techniques et élection des présidents;
 - d) Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Objectifs de la Conférence.
5. Rapports :
 - a) Rapports sur l'application des résolutions adoptées à la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques;
 - b) Rapports de pays.
6. Rapport du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques (CP-IDEA).
7. Exposés sur les nouveaux apports de l'information géographique à l'étude de problèmes nationaux, régionaux et mondiaux, notamment :
 - a) Stratégies, politiques, questions économiques et institutionnelles;
 - b) Infrastructure des données spatiales et administration électronique;
 - c) Collecte, gestion et diffusion des données géospatiales;
 - d) Pratiques optimales et applications;
 - e) Changements climatiques;
 - f) Réduction des risques de catastrophes.
8. Rapports des commissions techniques de la Conférence.
9. Ordre du jour provisoire de la onzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.
10. Adoption du rapport de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.